

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHALON SUR SAONE - 7102 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 23/09/2024 - 5594 - 2022 B 01019 - 922 440 466 - HOLDING EVS

Désignation de l'entreprise Monsieur HOLDING EVS Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 11 Route de Lyon 71100 SAINT REMY

Número SIRET * 9 2 2 4 4 0 4 6 6 0 0 0 1 4 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 3 Durée de l'exercice précédent * 0

				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 3		Exercice N-1 clos le 0 0 0 0 0	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010	012				
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030				
	Immobilisations financières * (1)	040	042	585 000			
	Total I (5)	044	048	585 000			
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)						
	Clients et comptes rattachés *	068	070	107 000			
	Autres * (3)	072	074	3 767			
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	22 818			
	Charges constatées d'avance *	092	094	7 698			
	Total II	096	098	141 282			
	Total général (I+II)	110	112	726 282			
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		300 000			
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		28 937			
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		328 937			
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154					
	Emprunts et dettes assimilées	156		291 757			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés	166					
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	19 808				
	Comptes courants d'associés	173					
	Autres dettes	175		79 720			
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		397 345			
	Total général (I + II + III)	180		726 282			
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	248 982	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	585 000	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise Monsieur HOLDING EVS

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 3 | Exercice N-1 clos le 1 0 0 0 0 0

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue { biens et livraisons intracommunautaires }		215		214		
	services *		217		218	155 000	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	0	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	155 000	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier - immobilier)				242	11 356	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244		
	Rémunérations du personnel *				250	101 890	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)		255		254		
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }		259		262	0	
			260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	113 246	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	41 754	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280		
	Produits exceptionnels (IV)				290		
	Charges financières (V)				294	6 757	
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } { dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }		347		300		
	Impôts sur les bénéfices * (VI)		348				
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	28 937	
	B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	28 937	314
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	6 060	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cis d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	5 404	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		
	Divers* ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G			Créance due au report en arrière du déficit	346		
				Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352	40 401	354
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370	40 401	372

HOLDING EVS

**Société à responsabilité limitée
au capital de 300 000 euros
Siège social : 11 Route de Lyon
71100 ST REMY
922 440 466 RCS CHALON SUR SAONE**

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 14 JUIN 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 28 937 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	28 937 euros
A la réserve légale	1 447 euros

Solde	27 490 euros
 A titre de dividende global à l'Associé Unique Soit 9,00 euros par part	 27 000,00 euros
 Le solde	 490 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 490 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 27 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

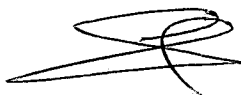
Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Associé Unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

L'Associé Unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

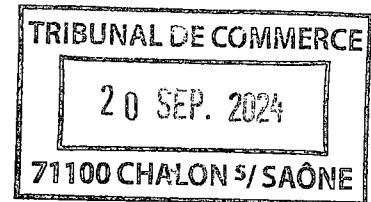
Certifié conforme
La Gérance



Tribunal de Commerce
4 Rue Emiland Menand
71100 CHALON-SUR-SAONE

Chalon-sur-Saône, le 18 septembre 2024

Nos Réf. : HOLDING EVS
Comptes clos le 31.12.2023



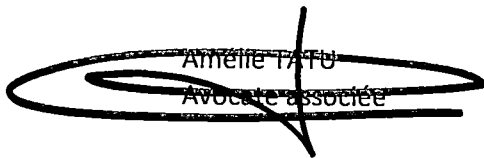
Cher Maître,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt, concernant la société citée en référence, immatriculée à votre greffe :

- Bilan et compte de résultat de l'exercice clos le 31.12.2023,
- Décision d'affectation du résultat.

Nous vous remercions de bien vouloir porter vos frais sur notre compte 4110048 **et de nous adresser par voie postale, le récépissé de dépôt ainsi que votre relevé de frais.**

Nous vous prions de croire, Cher Maître, à l'assurance de nos sentiments distingués.


Amélie TATU
Avocate associée

Vincent TISSOT
Assistant juridique
